

## L'Agglomération Cannes Lérins poursuit son dispositif de covoiturage domicile-travail

Depuis mars 2022, l'Agglomération Cannes Lérins soutient financièrement le développement du covoiturage sur son bassin de vie afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien. Initialement proposée aux entreprises du bassin communautaire, l'expérimentation menée avec BlablaCar Daily (ex-Klaxit) a été étendue au grand public dès le mois de juin 2022. Fort de son succès, le dispositif a été renouvelé en Conseil communautaire jusqu'au 31 mars 2027.

### +32% de covoitureurs réguliers et +37% de kilomètres parcourus

David Lisnard, président de l'Agglomération Cannes Lérins, mène une politique volontariste en faveur de solutions de transport **durables et économiques** sur le bassin de vie. C'est dans ce cadre qu'une expérimentation a été lancée en 2022 avec l'opérateur **BlablaCar Daily** (anciennement Klaxit), pour proposer une solution incitative au covoiturage du quotidien.

Grâce à son succès, l'Agglomération Cannes Lérins a décidé lors du Conseil communautaire du 30 avril 2026 de **renouveler le dispositif** jusqu'au 31 mars 2027. En effet, au cours de l'année 2025, le nombre de covoitureurs actifs par rapport à 2024 a **augmenté de 32%** (passant de 6 372 à 8 407) et le nombre de kilomètres parcourus sur l'année a **augmenté de 37%** (passant de 1 106 420 à 1 511 370).

Pour rappel, l'application mobile « BlablaCar Daily » met directement en relation les passagers et les conducteurs. Dès lors, les trajets en covoiturage ayant pour **point de départ ou d'arrivée l'une des cinq communes de l'Agglomération Cannes Lérins** (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer) sont **subventionnés**, en fonction du trajet réalisé. Il est également possible d'utiliser la recherche d'itinéraire sur l'application « Palm Bus - Compagnon Mobilité » qui, grâce à son module « Covoiturage », propose des solutions de déplacement **à l'échelle du pôle métropolitain Cap Azur**

Grâce à ce dispositif, les **passagers voyagent gratuitement** pour leurs trajets quotidiens domicile-travail tandis que les conducteurs **sont rémunérés entre 1,5 € et 3 €** pour chaque passager transporté, en fonction de la distance parcourue.

Avec la reconduction de ce dispositif d'incitation au covoiturage, l'Agglomération Cannes Lérins poursuit son soutien aux mobilités alternatives à la voiture individuelle, tout en **préservant le pouvoir d'achat** des salariés et des habitants du bassin communautaire. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs fixés dans son **Plan de mobilité 2023-2032**.